

Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, le problème tient au fait que l'Office jouit d'un monopole. La concurrence n'existe pas dans ce secteur d'activité. Le pêcheur ne peut vendre son produit à personne d'autre qu'à la société d'État. Par ailleurs, comme l'a rappelé le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Gass), l'Office est obligé d'acheter tout le poisson que les pêcheurs lui livrent. Mais il n'est nullement question du prix qu'il doit payer. C'est pourquoi il peut fort bien n'acheter le poisson que 5c. la livre. Il est absurde que l'Office soit tenu, aux termes de la loi, d'accepter tout le poisson en contrepartie de son monopole. Il y a un moyen de l'éviter facilement.

Ceux qui se sont penchés personnellement sur la question ont constaté qu'il serait possible de mettre en place d'autres méthodes de commercialisation. Des particuliers pourraient acheter le poisson aux pêcheurs, l'écouler sur les marchés provinciaux et à l'étranger afin de créer des débouchés pour les différentes espèces vendues et pour les espèces qui sont sous-exploitées ou ne le sont pas du tout.

Si l'office cessait d'avoir le monopole, l'esprit d'entreprise des gens ferait des miracles qui profiteraient aux pêcheurs. Depuis longtemps le Parti progressiste conservateur estime que des sociétés d'État telles que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ne devraient pas jouir d'un monopole. Tout cela avait été réglé avant la dernière campagne électorale. Nous avons promis aux pêcheurs d'eau douce que si nous prenions le pouvoir nous supprimerions le monopole de l'office.

Cette question ne doit pas être reléguée aux oubliettes. Peut-être n'est-elle pas un enjeu national mais elle intéresse sûrement en tout cas certaines régions des Prairies et surtout des Territoires du Nord-Ouest. Nous devons remplir les promesses que nous avons faites aux pêcheurs.

J'espère que dans un proche avenir, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et son secrétaire parlementaire qui, je le sais, s'intéressent de très près à la question, s'entretiendront avec le leader du gouvernement (M. Hnatyshyn) en vue de proposer un nouvel amendement à la loi pour révoquer le monopole et permettre aux pêcheurs de vendre enfin leur poisson au plus offrant.

**M. Benjamin:** Monsieur le Président, je me demande si je pourrais poser une question au député qui vient de parler.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Oui, avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, j'entends un non.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le Président, à titre d'expert des pêches pour le Nouveau parti démocratique, je voudrais clôturer le débat si aucun autre député ne veut parler.

Le député d'Egmont (M. Henderson) a déclaré que nous avons déjà voulu adopter ce projet de loi antérieurement mais qu'il a été retardé par la controverse avec le député de Western Arctic (M. Nickerson). De toute apparence, la raison de ce

### *Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi*

retard, c'est que les conservateurs sont divisés sur leur propre projet de loi. Je trouve cela extraordinaire. Le projet de loi C-5 est un des premiers projets de loi et il y a déjà une certaine division au sein du gouvernement, au sein de son vaste caucus.

J'ai écouté attentivement le député de Western Arctic. Il m'a rappelé l'époque où l'on voyait du poisson sortir de l'eau à l'extrémité nord du Grand lac des esclaves à cette époque-ci de l'année, quand j'habitais cette région, il y a une dizaine d'années. Je me souviens que c'est très important pour les habitants de cette région. Fait très intéressant, lorsque le poisson sort de l'eau, il gèle instantanément. On n'a pas à se soucier de le mettre au frais. La température est tellement basse que le froid gèle le poisson instantanément.

• (1520)

Je ne comprends pas tout ce que le député de Western Arctic a dit. Il s'oppose, si je ne m'abuse, à une situation de monopole et son parti s'y est opposé aussi pendant la campagne électorale, mais pas lorsque celui-ci présente le projet de loi à la Chambre. Je ne comprends pas très bien, monsieur le Président. Jusqu'où irait le député? Se débarrasserait-il de la Commission canadienne du blé? C'est un office de commercialisation bénéficiant d'un monopole, n'est-ce pas? Le député croit-il en la commercialisation ordonnée? Il s'agissait d'essayer de donner au producteur un prix décent pour son produit.

**M. Benjamin:** Le meilleur profit.

**M. Waddell:** Comme l'a dit mon collègue, le meilleur profit sur le produit. Le Canada a une grande expérience dans ce domaine. Nous avons mené ces luttes il y a 30 ou 40 ans. Dans le marché libre, qui s'est avéré moins libre qu'il ne paraît, le producteur ne cessait de vendre moins cher que ses concurrents et les prix baissaient sans cesse. Le député pense-t-il honnêtement que s'il y avait un marché libre du poisson ou un acheteur privé, le pêcheur aurait un plus grand contrôle? Je n'en suis pas sûr du tout. Je pense qu'il est bien préférable qu'il ait un office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Je comprends très bien que le député se fasse le porte-parole de la région qu'il représente. Bien entendu, il est influencé par les problèmes qu'éprouvent les pêcheurs de sa région, l'Arctique, région que j'aime beaucoup, comme je l'ai déjà dit. S'ils ont des problèmes, nous devrions peut-être étudier un peu plus en détail leur situation en comité. Le député prétend que le projet de loi a été étudié à la va-vite au comité. Je voudrais rappeler au député qu'il est du côté du gouvernement. Les conservateurs contrôlent les comités. J'aurais espéré qu'il ait un peu plus d'influence sur son gouvernement et qu'il empêche une telle étude à la va-vite. S'il y a un problème, il me semble que le comité aurait dû en être saisi.

Le député d'Egmont (M. Henderson) avait une excellente suggestion et je serais prêt à l'accepter. Je ne pense pas qu'elle figure dans ce projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi mineur qui ne fait qu'augmenter le plafond des crédits de sorte que l'Office de commercialisation ait un fonds de roulement suffisant. Ce n'est pas le moment d'intervenir, mais le député a relevé le problème.